COMMUNE DE SAINT-VAIZE
RÉPERTOIRE DES DELIBERATIONS

DATE	OBJET	RÉSUMÉ	FOLIO	N° Décision	N° Délibération	Décision du CM
16/12/2024	FINANCES LOCALES	Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025. Le montant des dépenses d'investissements à prendre en compte dans la limite de 25% du budget 2024 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette sont : - Chapitre 20 : immobilisation incorporelles 1 387,00 € soit : 346,75 € - Chapitre 21 : immobilisations corporelles 203 410,16 € soit : 50 852,54 € TOTAL 25 % soit : 51 199,29 € Répartition budgétaire pour 2025 : - Article 21311 Bâtiments administratifs : 2 000,00 € - Article 2151 Réseaux de voirie : 7 965,00 € - Article 21534 Réseaux d'électrification : 1 600,00 € - Article 21538 Autres réseaux : 5 000,00 € - Article 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers : 5 000,00 € - Article 2185 Matériel de téléphonie : 1 300,00 € - Article 2188 Autres immobilisations corporelles : 5 000,00 € Montant total : 27 865,00 €	62		2024-051	14 Pour
16/12/2024	FINANCES LOCALES	Acompte subvention pour 2025 à l'Association Amicale Laïque de SAINT-VAIZE, correspondant à 25 % arrondi à l'euro le plus près de la somme versée en 2024 pour permettre de subvenir à ces dépenses de fonctionnement. Amicale Laïque subvention 2024 : 8 000,00 € x 25% = 2 000,00 € L'acompte 2025 sera déduit lors du vote du budget définitif,	63		2024-052	14 Pour
16/12/2024	FINANCES LOCALES	Réabonnement 2025 à La Vie Communale pour un montant de 143,70 € T.T.C	64		2024-053	14 Pour
16/12/2024	FINANCES LOCALES	Dégradation du candélabre XZ 4 route de Port la Pierre sans tiers défini, de ce fait, notre assurance prend en charge ce sinistre avec une franchise de 340,00 €. Un dépôt de plainte a été effectué. Une sécurisation provisoire du raccordement a été effectuée par le SDEER. Le remplacement de ce lampadaire est justifié, Devis du SDEER 131 cours Genet ZI de l'Ormeau de Pied CS 60518 – 17119 SAINTES Cedex pour un montant de 1 270,55 € H.T soit 1 524,66 € T.T.C	65		2024-054	14 Pour
16/12/2024	FINANCES LOCALES	Assurance statutaire : agents CNRACL et IRCANTEC Le contrat d'assurance du personnel en cours auprès de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE cours du Maréchal Leclerc 17100 SAINTES, une franchise de 15 jours est appliquée pour la maladie ordinaire des agents CNRACL. Modification à compter du 01/01/2025 en passant la franchise pour la maladie ordinaire des agents CNRACL de 15 jours à 10 jours au taux annuel pour 2025 à 7,28%.	66		2024-055	14 Pour

16/12/2024	FINANCES LOCALES	DM 1 Ajustement budget commune pour équilibrer l'écriture d'ordre de la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle AL 181 Lauzerais : <u>Investissement dépenses :</u> - Article 204422 (041) : Bâtiments et installations 1,00 € <u>Investissement recettes :</u> Article 2111 (041) : Terrains nus 1,00 € Total investissement : dépenses 1,00 € et recettes 1,00 €	67		2024-056	14 Pour
16/12/2024	FINANCES LOCALES	DM 1 Ajustement budget annexe lotissement pour équilibrer les écritures comptables suite à la vente du lot 10 <u>Investissement Dépenses :</u> - Articles 3555 (040) : Terrains aménagés 22 824,59 € <u>Investissement recettes :</u> - Articles 3555 (040) : Terrains aménagés 22 824,59 € Total investissement : dépenses 22 824,59 € et recettes 22 824,59 € <u>Fonctionnement dépenses :</u> - Article 605 (011) : Achats de matériel, équipement 22 824,59 € - Article 71355 (042) : Variation des stocks 22 824,59 € <u>Fonctionnement recettes :</u> - Article 7015 (70) : Ventes de terrains aménagés 22 824,59 € - Article 71355 (042) : Variation des stocks 22 824,59 € Total fonctionnement : dépenses 45 649,18 € et recettes 45 649,18 €	68		2024-057	14 Pour